

## La télétransmission des actes Programmes ACTES et ACTES BUDGETAIRES

### **Pour toute information sur ces programmes vous pouvez consulter :**

– Le système d'information territorial (SIT) de la Lozère :

<http://www.lozere.territorial.gouv.fr>

Rubrique « Programmes ACTES » - dossiers « programme ACTES » et « ACTES BUDGÉTAIRES (AB) »

– Le site internet des collectivités locales :

<http://www.collectivites-locales.gouv.fr>

Rubrique « ACTES »

### **Contact en Préfecture :**

Madame Réjane PINTARD – chargée du suivi de l'application ACTES

 04.66.65.62.74

 [rejane.pintard@lozere.gouv.fr](mailto:rejane.pintard@lozere.gouv.fr)

 sous-préfecture de Florac – 14 avenue Marceau Farelle – 48400 FLORAC